



BOSSANCOURT

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes!

Article L721-1 du Code de la Sécurité Intérieure

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document peut vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

«Ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de BOSSANCOURT peut-être exposée »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu



les enjeux

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...



le risque

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis [...] et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».....

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **BOSSANCOURT** peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI Aube Amont

(approuvé le 14/10/2009)

Voir plan en Annexe



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI Aube Amont approuvé), oblige la commune à réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), complété de ce DICRIM (Document d' Information Communal sur les Risques Majeurs) destinés à chaque foyer.

La tempête du 16 septembre 2015, qui a touché la quasi-totalité des habitations du village, a profondément marqué ses habitants. La solidarité s'est manifestée spontanément et, s'est équipés de tronçonneuses, de pelles et de bennes, qu'ils ont prêté main-forte pour rétablir les communications. Dans les heures qui ont suivi, de nombreuses tâches nous attendaient, déblayer les gravats, reloger les personnes, rétablir l'électricité, sécuriser les sites dangereux (cheminées, câbles électriques...) puis à l'arrivée des secours (pompiers, gendarmes, Croix Rouge, EDF), une étroite collaboration s'est mise également en place pour gérer la situation.

Cet événement nous a montré l'importance d'apprendre à mieux se connaître avec les autres acteurs du secours. Ainsi, pour mieux se préparer avant l'arrivée d'une catastrophe, un système d'alerte a été défini et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé dans le PCS de la commune. De cette manière, la commune se trouvera mieux armée pour faire face à d'éventuels autres événements importants.

A BOSSANCOURT, à quels risques sommes-nous exposés?



- **Les risques naturels**

- **inondation** : PPRI « Aube amont »
- **mouvement de terrain**
 - « **retrait gonflement des argiles – aléa faible** » qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol peut entraîner des mouvements de terrain et des fissures sur les façades des habitations.
 - « **cavités souterraines** » avec la présence de plusieurs carrières naturelles.

- **Les risques technologiques**

- **Le Transport de Matières Dangereuses (TMD)** : des matières dangereuses peuvent transiter sur la RD 396 ainsi que sur la voie ferrée Paris/Mulhouse.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune, mais auxquels le territoire peut être confronté :



- **Les risques diffus**

- **Météorologique**: tempêtes, orage, neige etc...
- **Sanitaires**: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule etc.....

L'actualité de ces dernières années a été marquée par certains de ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



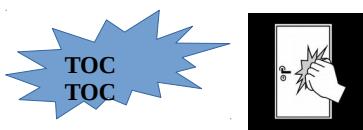
Schéma d'alerte de la population



En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

Le territoire communal a été divisé en secteurs
Un élu et un suppléant ont été choisis pour diffuser
l'alerte dans ces secteurs

- **en porte à porte**
- **à l'aide de porte-voix**
- **par téléphone**



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

Exemples de messages à diffuser

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.



Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi : radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment votre traitement quotidien.....



Si besoin d'évacuer, plusieurs secteurs définis:

Points de rassemblement

Place des Tilleuls

Place des Casseux

Aire des Loisirs (sauf en cas d'inondation, aller vers la Place des Tilleuls)

Point de distribution

(alimentation, pastilles d'iode etc.....)

Mairie – salle de l'école



Risque « inondation »

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

Deux types d'inondation existent

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à BOSSANCOURT

BOSSANCOURT est concernée par l'inondation lente de la rivière **Aube**, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser. Elle passe aux abords du village et dernièrement (août 1997 et mai 2013) quelques habitations ont été plus ou moins impactées par son débordement. Les cultures peuvent être également submergées et prendre au piège les animaux.

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
10PREF19990067	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
10PREF19980005	07/08/1997	07/08/1997	02/02/1998	18/02/1998
10PREF20130172	05/05/2013	07/05/2013	20/06/2013	27/06/2013

Les mesures de prévention

En octobre 2009, un **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI Aube Amont)** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr/>, site de prévision des crues.

En cas de montée des eaux importantes, le Maire recevra l'alerte de la Préfecture et des messages d'information seront diffusés à la radio. Il déclenchera alors son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui organise les secours et a défini les points de rassemblement.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau. Ne descendez pas au sous-sol.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



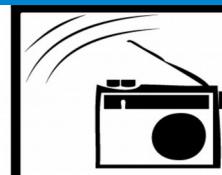
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à BOSSANCOURT

Le territoire est traversé par les RD 396 ainsi que la voie ferrée Paris/Mulhouse sur lesquels peuvent transiter des matières dangereuses.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant ou la formation d'un nuage毒ique.



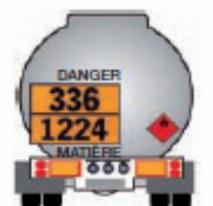
Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place du Poste de Commandement Communal (PCC) pour optimiser les actions sur le terrain (secours, mise à disposition d'hébergement d'urgence etc....).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules



Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte
(sapeurs pompiers: 18,
police/gendarmerie:17;
112 depuis votre
portable).

Si des victimes sont à
déplorer, ne les déplacez
pas, sauf en cas
d'incendie.

Si le véhicule ou le
réservoir prend feu ou
dégage un nuage toxique,
éloignez-vous de
l'accident d'au moins
300m et mettez-vous à
l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

Rejoignez le bâtiment
le plus proche, fermez
toutes les ouvertures et
les entrées d'air, arrêtez
ventilation et
climatisation.

Eloignez-vous des
portes et fenêtres, ne
fumez pas, ne provoquez
pas de flammes, ni
étincelles.

Ecoutez la radio
(Champagne FM
Troyes 97.5).

N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un
Plan Particulier de
Mise en Sûreté
(PPMS) face aux
risques majeurs, qui
prévoit la prise en
charge des enfants.

Ne téléphonez pas.
Lavez-vous en cas
d'irritation, et si
possible changez de
vêtements.

Ne sortez qu'en fin
d'alerte ou sur ordre
d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

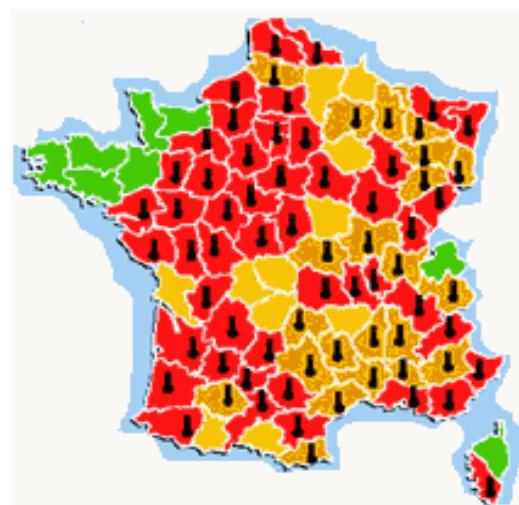
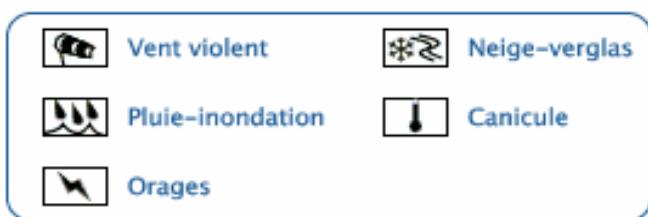
Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à BOSSANCOURT

La commune a déjà été confrontée à un événement similaire en septembre 2015. Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h). Pourtant BOSSANCOURT a été confrontée non pas par une tempête, mais par une tornade imprévisible avec des vents supérieurs à 130km/h et que les stations non pas enregistrées. C'est pourquoi il faut rester vigilant avec ce genre de phénomène.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



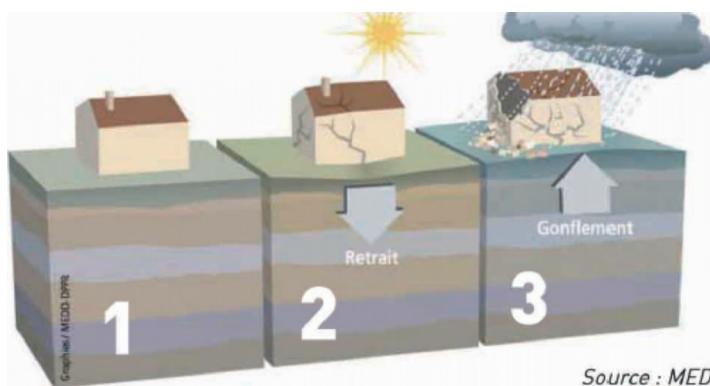
Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque mouvement de terrain: Retrait-gonflement des argiles :

« Aléa faible »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD

Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à BOSSANCOURT

La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** pour les argiles. Cela signifie que le risque est présent et que le phénomène pourrait se manifester en cas de fortes sécheresses.

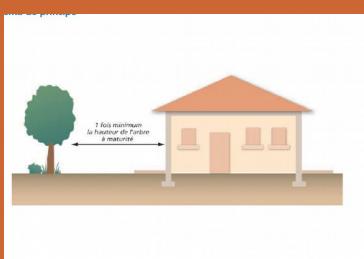
Une partie du territoire est concerné par un sol argileux.



Les mesures de prévention

Une plaquette d'information sur le risque argile a été publiée « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format .pdf sur le site internet : <http://www.aube.gouv.fr/> ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

Comment faire pour prévenir les dégats ?



Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades

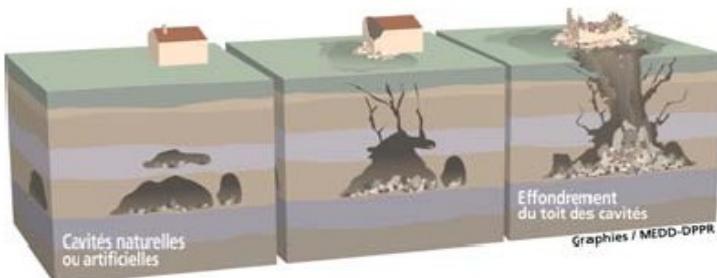


Réaliser une structure étanche autour du bâtiment



Risque mouvement de terrain : Cavités souterraines :

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



Plusieurs cavités naturelles et carrières sont présentes sur le finage de Bossancourt

Les mesures de prévention

Un inventaire de ces cavités a été réalisé et est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/>. Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.



A FAIRE DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

Coupez l'électricité et le gaz.

Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.

Eloignez-vous de la zone.

N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.

Appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Coupez
électricité et
gaz



Evacuez les
bâtiments
endommagés



Eloignez-vous
immédiatement



N'entrez pas
dans les
bâtiments



Risques sanitaires: Pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

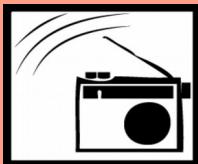
Le risque pandémie à BOSSANCOURT

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

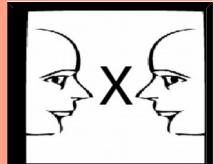
Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourd, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation.

Sachez que la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fait réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.

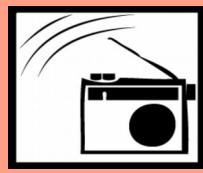
Les bons réflexes !



Signalez tout événement suspect à la Mairie



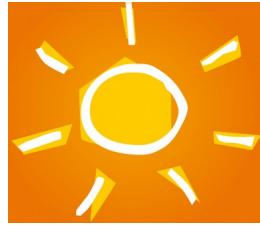
Ne buvez pas l'eau



Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie



Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont **la déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et **le coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



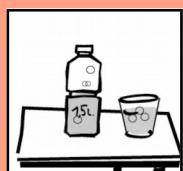
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.

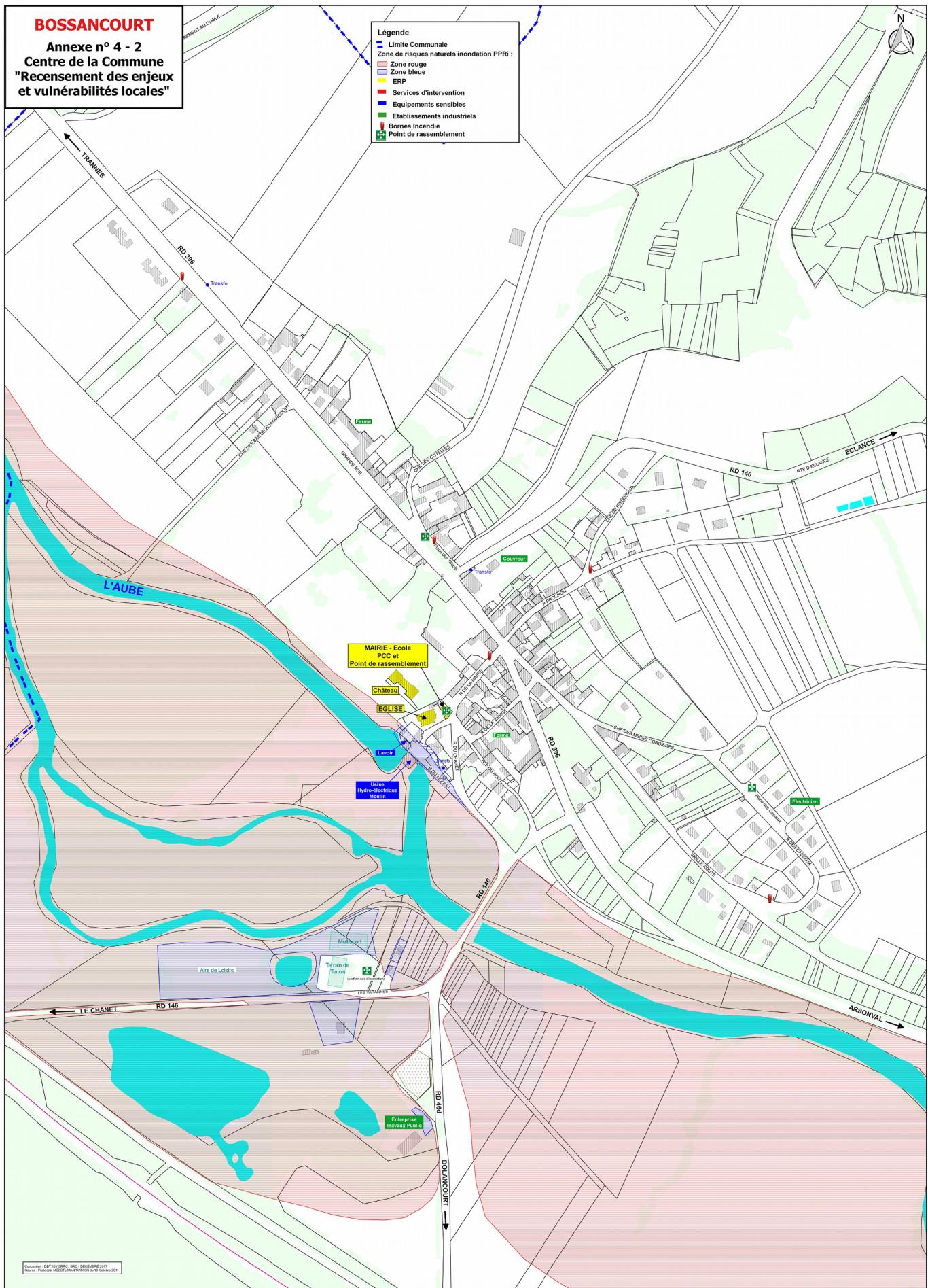


Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

ANNEXE – Plan de la commune – Zone inondable





Notes



Les numéros utiles

Mairie de BOSSANCOURT.....03 25 27 94 34

Mail: mairie.bossancourt@wanadoo.fr

Préfecture de l'Aube :

Troyes03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- DDT : Troyes **03 25 71 18 00 ou 03 25 46 20 25**

Pompiers18 (portable 112)

Police/gendarmerie17

SAMU15

Conseil Départemental0800 12 10 10

Météo France08 92 68 02 80 <http://www.meteo.fr>

**Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5
FRANCE BLEUE 100.8
CANAL 32**

Plus d'informations sur les
risques
www.aube.gouv.fr